

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1523

26 juin 2013

SOMMAIRE

Blue Sky Investments S.à r.l.	73070	Monaco Marine S.A.	73103
Commodity General Holding S.A.	73078	Monal S.A.	73063
East Pacific Trading	73058	Monal S.A.	73063
ECF Leutkirch Retail S.à r.l.	73058	Muntcap S.A.	73064
Europa Istanbul 1 S.à r.l.	73091	Myllanis S.A.	73062
European Breezes S.à r.l.	73098	Neptune International Investment Funds (SICAV)	73067
European DSBK Holding S.à r.l.	73098	Nesselrath S.A.	73067
Financière du Sabre d'Or S.A.-SPF	73058	Nesselrath S.A.	73068
Francaja Phinance S.A.	73097	Nordea Investment Funds Company I S.A.	73064
Greengold European Capital S.A.	73089	Nordea Investment Funds S.A.	73064
ILEDOR HOLDING, Société Anonyme-	73059	Nord Europe Life Luxembourg	73062
Larrainvial Asset Management Sicav	73059	Nouvelle Bicolux S.A.	73066
Leon Investment S.A.	73058	Omnium Management S.A.	73066
Life Consulting Luxembourg S.A.	73102	Onet Luxembourg	73067
Lucky Investments S.A.	73058	Opexia PSF S.A.	73065
Luxair Re S.A.	73060	O-Ren Investments S.A.	73068
Luxcap Invest S.A.	73060	Orionis Management S.A.	73066
Luxembourg Renli Resources Investment Co., Ltd. S.à r.l.	73059	Orsea Development S.A.	73066
Lux-Equity	73059	Osteon International S.A.	73066
Lux-Index US.	73060	Osteon International S.A.	73067
Luxstone Finance S.à r.l.	73104	Patron Phoenix Investments S.à r.l.	73064
Lux Water S.A.	73063	Pétrusse ECP V S.à r.l.	73067
Lux-World Fund	73060	Pharma Gestion Sàrl	73065
Mach Invest International S.A.	73062	Pharma Goedert Immo S.A.	73065
Market Access III	73061	Plaza Trust S.A.	73069
Martyn Properties Sàrl	73061	Porma S.à r.l.	73065
Metatech International S.à r.l.	73061	PriFund Conseil S.A.	73065
Millennium European Holdings S.à r.l.	73062	PS Holdco S.à r.l.	73068
Millipore International Holdings S.à r.l.	73061	Qualité S.A.	73068
Moes Frères, Gérard Moes et Compagnie, successeurs	73063	Quimicum S.A.	73068

East Pacific Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1620 Luxembourg, 21, rue Jean-Baptiste Gellé.
R.C.S. Luxembourg B 136.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La gérance

Référence de publication: 2013058676/10.

(130072550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

ECF Leutkirch Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 163.047.

Les comptes annuels, pour la période du 10 août 2011 (date de constitution) au 30 septembre 2012, ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013058677/11.

(130072790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Financière du Sabre d'Or S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 45.316.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013058724/10.

(130072164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Lucky Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 45.496.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUCKY INVESTMENTS S.A.

Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013058878/12.

(130071909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Leon Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 134.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEON INVESTMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013058868/11.

(130072692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

ILEDOR HOLDING, Société Anonyme-, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 40.861.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ILEDOR HOLDING

Société Anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013058804/14.

(130072786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Luxembourg Renli Resources Investment Co., Ltd. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 171.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013058856/12.

(130072529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Larrainvial Asset Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 162.041.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration prises avec effet au 23 janvier 2013

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de M. Francisco JAVIER BUSQUET ERRAZURIZ en tant que Administrateur de la SICAV avec effet au 23 janvier 2013.

Le Conseil d'Administration décide de coopter M. Jaime OLIVEIRA SANCHEZ-MOLINI, résidant professionnellement au Isidora Goyenechea 2800 - 15th Floor, Las Condes, Santiago de Chile, CHILE en tant qu'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013058862/15.

(130071854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Lux-Equity, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 45.423.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport du conseil d'administration et le rapport d'audit pour l'exercice clos au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 mai 2013.

Pour la société

Le notaire

Référence de publication: 2013058880/13.

(130072259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Lux-Index US., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 75.343.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 mai 2013.

*Pour la société**Le notaire*

Référence de publication: 2013058883/13.

(130072104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Luxair Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.996.

Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale du 9 avril 2013

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateurs de Mr. Adrien NEY, Mr. Laurent JOSSART et de Mr. Michel FOLMER, demeurant tous trois professionnellement à l'aéroport de Luxembourg à L - 2987 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'avril 2014.

L'assemblée reconduit le mandat du réviseur d'entreprises PRICEWATERHOUSECOOPERS jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013058885/15.

(130072636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Luxcap Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.854.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXCAP INVEST S.A.

H. GAASCH

Administrateur Unique

Référence de publication: 2013058887/12.

(130072058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Lux-World Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 48.864.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 mai 2013.

*Pour la société**Le notaire*

Référence de publication: 2013058884/14.

(130072342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Millipore International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 126.163.700,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.420.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013058905/14.

(130072360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Market Access III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.329.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARKET ACCESS III SICAV

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013058931/12.

(130072459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Metatech International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 127.895.

Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé, en date du 5 mai 2013, le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Wim Rits / Alan Botfield

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013058902/13.

(130071917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Martyn Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.468,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 109.858.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 26 avril 2013:

- Acceptation de la démission, avec effet au 22 avril 2013, de Madame Catherine Peuteman, gérant de la société.
- Nomination, avec effet au 22 avril 2013, de Monsieur Andrew Case, né le 17 septembre 1965 à Hartford (Etats-Unis), demeurant au 16, Berkeley Street, London, W1J 8DZ, United Kingdom, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013058897/15.

(130072427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Mach Invest International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 147.169.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mach Invest International S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2013058893/13.

(130072782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Millennium European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.797.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour le compte de la Société

Peter Diehl

Référence de publication: 2013058904/12.

(130072246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Myllanis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 145.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2013058923/11.

(130072131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Nord Europe Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 59.361.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 avril 2013 à Luxembourg

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire de Nord Europe Life Luxembourg que:

- le mandat du réviseur Deloitte SA, rue de Neudorf 560 L-2220 Luxembourg a été renouvelé pour une durée d'une année expirant à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

- le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

- Le mandat de Monsieur BOUCLIER Hervé, administrateur délégué, est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

Nord Europe Life Luxembourg SA

Hervé BERNARD

Référence de publication: 2013058952/18.

(130072543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Moes Frères, Gérard Moes et Compagnie, successeurs, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5544 Remich, 4, op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 5.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013058942/11.

(130072681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Monal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.958.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Michèle SIOEN, Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Signatures.

Référence de publication: 2013058945/12.

(130072341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Monal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.958.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 11 avril 2013 au siège social

La démission de Monsieur Alain RENARD en tant qu'Administrateur de catégorie B est acceptée avec effet au 11 avril 2013.

Madame Servane PAOLONI, employée privée, domiciliée professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F Route d'Esch, est nommée Administrateur de catégorie B, avec effet au 11 avril 2013 pour une durée de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire se tenant en 2016.

Fait à Luxembourg, le 11 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2013058943/16.

(130071863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Lux Water S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 122.486.

Il résulte d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 avril 2013 que M. Marc SCHMIT, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé, avec effet immédiat, au poste d'Administrateur de la Société, en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire. Sa co-optation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l.

Référence de publication: 2013058879/15.

(130072215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Muntcap S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 46.716.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013058947/14.

(130072658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Nordea Investment Funds Company I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 30.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Nordea Investment Funds Company I S.A.

Référence de publication: 2013058954/11.

(130072166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Nordea Investment Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 31.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Nordea Investment Funds S.A.

Référence de publication: 2013058956/11.

(130072167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Patron Phoenix Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 20.025,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 133.931.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 19 avril 2013 que M. Brian Prescott a cédé les 56 parts sociales de classe B qu'il détenait dans la Société à Equidebt EBT Limited, une société ayant son siège social à Ettington Road, Wellesbourne, Warwickshire CV35 9GA et immatriculée auprès de Companies House UK sous le numéro 6690496.

En conséquence de quoi, à partir du 19 avril 2013, les détenteurs des parts sociales de la Société sont:

- Patron Capital G.P. III Limited, agissant pour le compte de Patron Capital L.P. III, détenant 2.025 parts sociales de classe A;
- Equidebt EBT Limited, détenant 225 parts sociales de classe B.

Pour extrait
La Société

Référence de publication: 2013058994/18.

(130071870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pharma Gestion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30L, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 90.044.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2013058996/10.

(130072364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pharma Goedert Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30L, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 103.773.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Gérard Rachel.

Référence de publication: 2013058997/10.

(130072435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

PriFund Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 39.240.

Les Comptes Annuels au 30 novembre 2012 et l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059029/10.

(130072124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Opexia PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 159.508.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1222 du 7 juin 2011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPEXIA PSF S.A.

Référence de publication: 2013058980/13.

(130071965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Porma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 108.900.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mai 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013059004/11.

(130072826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Omnium Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 137.727.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
OMNIUM MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2013058977/11.

(130072423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Orionis Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 92.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORIONIS MANGEMENT S.A.
Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2013058982/11.

(130072737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Orsea Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 141.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
ORSEA DEVELOPMENT S.A.

Référence de publication: 2013058983/11.

(130072163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Nouvelle Bicolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9366 Ermsdorf, 4B, rue de Gilsdorf.
R.C.S. Luxembourg B 102.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOUVELLE BICOLUX S.A.
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2013058970/11.

(130071922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Osteon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9533 Wiltz, 2, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 128.146.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013058984/10.

(130072350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Nesselrath S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 86.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013058961/10.

(130072504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Neptune International Investment Funds (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.929.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013058960/10.

(130072449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pétrusse ECP V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 127.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013058986/10.

(130072772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Osteon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9533 Wiltz, 2, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 128.146.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013058985/10.

(130072376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Onet Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 14.629.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30/04/2013

Extrait de la première résolution:

«L'assemblée générale prend acte de la démission de ses fonctions de Gérant Technique de Madame Claudine Bialkowski au 01/05/2013».

Extrait de la deuxième résolution:

Nomination de Monsieur Pascal Rogé né le 10/04/1965 et demeurant au 13, rue de la corvée F-57640 Servigny les Sainte Barbe en tant que nouveau gérant technique au 01/05/2013.

Référence de publication: 2013058978/14.

(130072052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

PS Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.012.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.143.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013059037/10.

(130072549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Quimicum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 41.114.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013059039/10.

(130072138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

O-Ren Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 109.774.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013058973/10.

(130072771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Nesselrath S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 86.037.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013058963/10.

(130072506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Qualité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 39, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 58.004.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement commercial VI n°613/13, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société QUALITE S.A.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pour extrait conforme

Laurent Bizzotto

Le liquidateur

Référence de publication: 2013059040/14.

(130072623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Plaza Trust S.A., Société Anonyme Soparfi.
Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 46.985.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre avril.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PLAZA TRUST S.A." (numéro d'identité 1994 40 01 835), avec siège social à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 46.985, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 14 mars 1994, publié au Mémorial C, numéro 142 du 14 avril 1994 et dont les statuts ont été modifiés suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 12 octobre 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 1158 du 1^{er} août 2002 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 448 du 2 mars 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WOHL, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique)

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prestation de tous services aux entreprises.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prestation de tous services aux entreprises.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: WOHL, J-M. WEBER, DEMEYER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 mai 2013. Relation: CAP/2013/1511. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 6 mai 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013060009/65.

(130073257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Blue Sky Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 315.000,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 177.052.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second of April, at 5:30 p.m.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Ultrawest, Limited, a limited liability company established and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at PO BOX 915, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered in the Register of Companies maintained by the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 602861,

- Caoba Aviation, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4023912,

- Rio Fuerte Enterprises L.P., a limited partnership, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 1980, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 3901528,

- Blue Investments, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4845207,

here represented by Ms. Euryale Didillon, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of four (4) proxies given under private seal on March 31, 2013.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the limited liability company established and existing in the State of Delaware, United States of America, under the name Blue Sky Investments, LLC (hereinafter, the Company), with registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Kent County, Delaware 19904, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4023914.

III. The Company's issued and paid up share capital is set at three hundred fifteen thousand United States Dollars (USD 315.000,00) represented by three hundred fifteen thousand (315.000) units, without nominal value.

IV. The following documents were submitted to the shareholders:

(a). A certified copy of the limited liability company agreement.

(b). A certificate of incumbency of the Company issued by the Secretary of State of the State of Delaware.

(c). A copy of the resolutions of the Company's members dated February 28, 2013 approving the migration of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg.

(d). A copy of the certificate of formation of the Company certified by the Secretary of State of the State of Delaware.

(e). A certificate of transfer dated April 19, 2013 executed by the representatives of the Company.

(f). A certified copy of the shareholders' register of the Company.

(g). A balance sheet of the Company as at March 31, 2013, certified true and correct by its management.

V. The shareholders acknowledge that they took resolutions on February 28, 2013 as referred to in point IV. (c) above, whereby they resolved, with a view to strengthening the Company's ability to pursue its ongoing activities in an efficient manner, to transfer the registered seat of the Company out of the State of Delaware, United States of America, and to set it up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, without the Company being dissolved, the Company continuing its existence in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

VI. The shareholders take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to approve and confirm as far as it is necessary the decision to transfer, with immediate effect, the registered office of the Company from the State of Delaware, United States of America, to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The shareholders resolve that the Company, subject itself to Luxembourg laws, adopts the Luxembourg nationality and opts for the corporate form of a private limited liability company (société a responsabilité limitée) for the Company.

Third resolution

The shareholders resolve to change the Company's name from Blue Sky Investments, LLC into Blue Sky Investments S.á r.l.

Fourth resolution

The shareholders resolve to amend and restate the Company's articles of association, with immediate effect, which will henceforth read as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société a responsabilité limitée) under the name of Blue Sky Investments S.á r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

The Company's corporate object also consists in the purchase, sale, reception, in giving in leasing, the lease, the sub-lease and/or in operating ships as well as any offshore or maritime equipment, and all the commercial and financial operations which relate directly or indirectly to such activities.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at three hundred fifteen thousand United States Dollars (USD 315.000,00) represented by three hundred fifteen thousand (315.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. If there is only one shareholder, The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Fifth resolution

The shareholders resolve to acknowledge the resignation of the following persons from their position as directors in the Company, with immediate effect, and to grant them discharge for the execution of their mandate until the date hereof:

- Mr. Rodrigo Antonio Escobar Nottebohn, vice president, born on November 10, 1978 in San Salvador, with professional address at Boulevard El Hippodromo # 103, Colonia San Benito, San Salvador, El Salvador; and
- Ms. Maria Leonor Cabrales Paz, born on October 17, 1972 in San Salvador, with professional address at 2 Alhambra Plaza, Suite 802, Miami FL 33134, United States of America.

Sixth resolution

The shareholders resolve to appoint the following persons as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

Category A Manager:

- Mr. Rodrigo Antonio Escobar Nottebohn, prenamed.

Category B Manager:

- Mr. Christophe Gaul, company manager, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The shareholders resolve to fix the address of the registered office of the Company at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the migration of the Company to Luxembourg and terminate on December 31, 2013.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux avril, à 17:30.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Ultrawest, Limited, une limited company régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au PO BOX 915, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et enregistrée auprès du Register of Companies tenu par le Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 602861,

- Caoba Aviation, LLC, une limited liability company régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4023912,

- Rio Fuerte Enterprises L.P., un limited partnership régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 1980, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3901528,

- Blue Investments, LLC, une limited liability company régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4845207,

ici représentés par Melle Euryale Didillon, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de quatre (4) procurations données sous seing privé le 31 mars 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée (limited liability company) établie dans l'Etat du Delaware sous la dénomination Blue Sky Investments, LLC (ci-après, la Société), ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Kent County, Delaware 19904, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4023914.

III. Le capital social de la Société est fixé à trois cent quinze mille Dollars Américains (USD 315.000,00) représenté par trois cent quinze mille (315.000) parts sociales, sans valeur nominale.

IV. Les documents suivants ont été soumis aux associés:

- (a) Une copie certifiée conforme du limited liability agreement de la Société.
- (b) Un certificat de coutume de la Société émis par le Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware.
- (c) Une copie des résolutions des associés de la Société prises le 28 février 2013 et approuvant la migration de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.
- (d) Un certificat de constitution de la Société émis par le Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware
- (e) Un certificat de transfert en date du 19 avril 2013 signé par les représentants de la Société.

(f) Une copie certifiée conforme du registre d'actionnaires de la Société.

(g) Un bilan de la Société en date du 31 mars 2013, certifié conforme et correct par son administration.

V. Les associés reconnaissent avoir pris les résolutions visées au point IV. (c) ci-dessus le 28 février 2013, en vertu desquelles ils ont décidés, en vue de renforcer la capacité de la Société à continuer ses activités en cours d'une façon efficace, de transférer le siège social de la Société hors de l'Etat du Delaware, et de fixer le siège social de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

VI. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'approuver et de confirmer autant que nécessaire la décision de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société depuis l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Les associés décident que la Société, étant elle-même sujette aux lois luxembourgeoises, adopte la nationalité luxembourgeoise et opte pour la forme sociale d'une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société de Blue Sky Investments, LLC en Blue Sky Investments S.à r.l.

Quatrième résolution

Les associés décident de procéder à une refonte totale des statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Blue Sky Investments S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

L'objet social de la Société consiste aussi en l'achat, la vente, la réception, la mise à disposition en «leasing», la location, la sous-location et/ou l'exploitation de bateaux et tout équipement offshore ou maritime ainsi que toutes les opérations commerciales et financières s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à deux trois cent quinze mille Dollars Américains (USD 315.000,00) représenté par trois cent quinze mille (315.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B".

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement.

Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Cinquième résolution

Les associés décident de reconnaître la démission des personnes suivantes de leur position dans la Société avec effet immédiat et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes résolutions:

- M. Rodrigo Antonio Escobar Nottebohn, vice-président, né le 10 novembre 1978 à San Salvador, ayant son adresse professionnelle à Boulevard El Hippódromo # 103, Colonia San Benito, San Salvador, El Salvador; et

- Mme Maria Leonor Cabrales Paz, née le 17 octobre 1972 à San Salvador, ayant son adresse professionnelle à 2 Alhambra Plaza, Suite 802, Miami FL 33134, Etats-Unis d'Amérique.

Sixième résolution

Les associés décident de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- M. Rodrigo Antonio Escobar Nottebohn, précité.

Gérant de catégorie B:

- M. Christophe Gaul, gérant de sociétés, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

73078

Septième résolution

Les associés décident de fixer l'adresse du siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour du transfert de la Société au Luxembourg et se termine le 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Didillon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 avril 2013. Relation: EAC/2013/5509. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013060059/443.

(130074177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Commodity General Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 177.060.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the second day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

VENTOFIND LIMITED a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trident Chambers, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company (société anonyme), under the name of COMMODITY GENERAL HOLDING S.A. (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance as well as grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner for any purposes and secure by any means it thinks fit the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Share Capital, Shares

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,000,000 (one million Euro), represented by 1,000,000 (one million) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share each.

These shares are divided as follows:

- 550,000 (five hundred and fifty thousand) class A shares;
- 50,000 (fifty thousand) class B shares;
- 50,000 (fifty thousand) class C shares;
- 50,000 (fifty thousand) class D shares;
- 50,000 (fifty thousand) class E shares;
- 50,000 (fifty thousand) class F shares;
- 50,000 (fifty thousand) class G shares;
- 50,000 (fifty thousand) class H shares;
- 50,000 (fifty thousand) class I shares;
- 50,000 (fifty thousand) class J shares.

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to the class A and/or B and/or C and/or D and/or E and/or F and/or G and/or H and/or I and/or J Shares, depending on the context and as applicable.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

The share capital of the company may be reduced through the cancellation of Shares, including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the event of a decrease of the share capital through the repurchase(s) and cancellation(s) of class(es) of Shares such cancellation(s) and repurchase(s) of Shares shall be made in reverse alphabetical order Class of the outstanding classes of Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of class(es) of Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class(es) held by them and to be cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class(es) of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of interim accounts prepared to a date not more than [fourteen] days prior to the date of the reduction of the share capital of the company. The Total Cancellation Amount shall be the Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class(es) of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner required for amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class(es), the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the fourth day of June at 16:00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Any decision of purchase or sale of intellectual properties or participations must be taken by the general meeting of shareholders by a simple majority.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-one December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the

subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

The holders of class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred allocation representing 0.25% of the nominal value of the shares issued by the Company. All remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be attributable to the holders of class J Shares.

If there are no longer any class J Shares outstanding in the Company, the holders of class I Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C, D, E, F, G, H, and I Shares.

If there are no longer any class I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class H Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C, D, E, F, G and H Shares.

If there are no longer any class H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class G Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C, D, E, F and G Shares.

If there are no longer any class G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class F Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C, D, E and F Shares.

If there are no longer any class F, G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class E Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C, D and E Shares.

If there are no longer any class E, F, G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, C and D Shares.

If there are no longer any class D, E, F, G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A, B, and C Shares.

If there are no longer any class C, D, E, F, G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata preferred allocation to the holders of class A and B Shares.

If there are no longer any class B, C, D, E, F, G, H, I or J Shares outstanding in the Company, the holders of class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Definitions

Art. 19. Available amount: the total amount of the net profit of the Company (including profits carried forward) increased by any freely distributable share premium and other freely distributable reserves, but reduced by (i) any losses (included losses carried forward) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = NP + P up to amount of L - (L + LR)

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles

X. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.
- 2) The first Annual General Meeting shall be held in 2014.
- 3) Exceptionally, the first chairman of the Board of Directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders, appointing the first Board of Directors.

Subscription and Payment

All the 1,000,000 (one million) class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shares have been subscribed by VENTOFIND LIMITED, prenamed.

All these shares have been fully paid up by payment in cash so that the sum of EUR 1,000,000 (one million Euro) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at two thousand six hundred and twenty-five Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1.- The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:
 - Mrs Sandrine BISARO, licenciée en droit, born on 28 June 1969 in Metz (France), having her professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
 - Mr. Olivier LIEGEOIS, bachelier en comptabilité, born on 27 October 1976 in Bastogne (Belgium), having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
 - Mr. Luc GERONDAL, licencié en droit, born on 23 April 1976 in Kinshasa (Congo), having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
- 3.- The following is appointed as president of the Board of Directors:
Mr. Olivier LIEGEOIS, prenamed.
- 4.- Has been appointed auditor:
The limited liability company REVICONSULT S.à r.l., having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B 139013.
- 5.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2018.
- 6.- The head office of the company shall be fixed at 6, rue Guillaume Schneider, L- 2522 Luxembourg.
- 7.- The Board of Directors is authorized to appoint one or several of its Members as delegates of the Board.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy-holder, he signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le deux mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

VENTOFIND LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Trident Chambers, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante ayant requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de COMMODITY GENERAL HOLDING S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la détention et le développement de droit intellectuels de toute nature ainsi que la concession de licence d'utilisation de ces derniers; la Société pourra également développer toutes activités de recherche et développement visant à permettre de valoriser au mieux ces droits.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 1.000.000,- (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

L'ensemble de ces actions se divise comme suit:

- 550.000 (cinq cent cinquante mille) actions de classe A;
- 50.000 (cinquante mille) actions de classe B;
- 50.000 (cinquante mille) actions de classe C;
- 50.000 (cinquante mille) actions de classe D;
- 50.000 (cinquante mille) actions de classe E;
- 50.000 (cinquante mille) actions de classe F;
- 50.000 (cinquante mille) actions de classe G;
- 50.000 (cinquante mille) actions de classe H;
- 50.000 (cinquante mille) actions de classe I;
- 50.000 (cinquante mille) actions de classe J.

Toute référence faite aux "actions" ci-après devra être interprétée comme faisant référence aux actions de classe A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H et/ou I et/ou J, selon le contexte.

Chaque action procure une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et modalités prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation d'actions, voire d'une ou de plusieurs classes d'actions par le remboursement et l'annulation de toutes les actions émises dans la (les) classe(s) d'actions concernée(s). En cas de

réduction du capital social par rachat et annulation de classes d'actions, le(s) rachat(s) et annulation(s) devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé des classes d'actions.

Dans le cas d'une réduction de capital par remboursement et annulation de classe(s) d'actions, chaque propriétaire d'actions de la ou des classes rachetées et annulées concernées aura droit de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action annulée dans la ou les classes concernées.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'actions émises dans la/les classes d'actions à racheter et annuler.

Le Montant Total d'Annulation devra être déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des comptes intermédiaires établis dans les quatorze jours précédents la date de la réduction du capital social de la Société. Le Montant Total d'Annulation sera égal au Montant Disponible au moment de l'annulation de la ou des classes d'actions à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne pourra jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les actions de la ou des classes concernées rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et sera payée par la Société.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième jour du mois de juin à seize heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques ga-

rantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Toute décision d'achat ou de vente d'une participation ou d'un droit intellectuel au sens large doit être prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Les détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J bénéficieront d'un droit garanti de percevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0.25% de la valeur nominale des actions émises par la Société. Les sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, seront distribuées aux détenteurs d'actions de classe J.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe I auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F, G, H et I.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe H auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F, G et H.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe G auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E, F et G.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe F auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D, E et F.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe E auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C, D et E.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe D auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B, C et D.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe D, E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe C auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A, B et C.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe C, D, E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe B auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de classe A et B.

S'il n'y a plus de détenteurs d'actions de classe B, C, D, E, F, G, H, I et J dans la Société, les détenteurs d'actions de classe A auront le droit de percevoir l'ensemble des sommes distribuables supplémentaires et disponibles, s'il y en a.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Définitions

Art. 19. Montant Disponible: le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris des bénéfices reportés) augmentés de la prime d'émission et des autres réserves librement distribuables mais réduits par (i) les pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout autre montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts, chaque fois sur base de la situation intermédiaire adéquate de sorte que:

$MD = BN + R \text{ à hauteur de } P - (P + RL)$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = Bénéfices nets (en ce compris les Bénéfices reportés)

R = primes d'émission ainsi que toute autre réserve librement distribuable

P = pertes (en ce compris les pertes reportées)

RL = montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts.

X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 20. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.
- 3) Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et Libération

Toutes les 1.000.000 (un million) d'actions ont été souscrites par VENTOFIND LIMITED, prénommée.

Toutes les actions ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille six cent vingt-cinq euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Madame Sandrine BISARO, licenciée en droit, née le 28 juin 1969 à Metz (France), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
 - Monsieur Olivier LIEGEOIS, bachelier en comptabilité, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
 - Monsieur Luc GERONDAL, licencié en droit, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
- 3.- Est appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration:
Monsieur Olivier LIEGEOIS, prénommé.
- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
La société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 139013.
- 5.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.
- 6.- Le siège social est fixé au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

7.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 mai 2013. Relation GRE/2013/1895. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013060125/585.

(130074328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Greengold European Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.674.

In the year two thousand thirteen, on the twelfth day of the month of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Bellflower, LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, registered under number 5227060, represented by Me Bob Scharfe,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Greengold European Capital S.A., a société anonyme having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, having a share capital of EUR 31,000 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 172.674 (the "Company"),

incorporated by deed of the prenamed notary dated 8 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 20 November 2012, number 2804 (the "Mémorial").

The articles of association of the Company have been rectified for the last time on 5 December 2012, by deed of presaid notary, published in the Mémorial of 8 March 2013, number 571.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all thirty-one (31) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

II. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

1. Amendment of the accounting year of the Company to start on 1st January of each year and to end on 31st December of the same year; the current accounting year which has started on 8th November 2012 shall end on 31st December 2013; consequential amendment of article 17 of the articles of association of the Company.

2. Amendment of the date of the annual general meeting of the Company to be held on the first Tuesday of March at 3.00 pm of each year; the first annual general meeting of the Company to be held on the first Tuesday of March 2014 at 3.00 pm; consequential amendment of article 9 of the articles of association of the Company.

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the accounting year of the Company to commence on 1st January of each year and to end on 31st December of the same year. The current accounting year which has started on 8th November 2012 shall end on 31st December 2013.

The Sole Shareholder resolved to amend article 17 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

« **Art. 17. Accounting Year.** The accounting year shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year. »

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the date of the annual general meeting of the Company to be held on the first Tuesday of March at 3.00 pm of each year. The first annual general meeting of the Company shall be held on the first Tuesday of March 2014 at 3.00 pm.

The Sole Shareholder resolved to amend article 9 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

« **Art. 9. Annual general meeting of Securityholders.** The annual general meeting of Securityholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may

be specified in the notice of meeting on the first Tuesday of the month of March in each year at 3.00 pm. If such day is not a Business Day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day."

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Bellflower, LLC, une limited liability company constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County de New Castle, Etats-Unis, enregistrée sous le numéro 5227060, représenté par Me Bob Scharfe,

étant l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de Greengold European Capital S.A., une société anonyme dont le siège social est sis 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant un capital social d'EUR 31.000, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.674 (la «Société»),

constituée par acte du notaire soussigné en date du 8 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 novembre 2012, numéro 2804 (le «Mémorial»).

Les statuts de la Société ont été rectifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 5 décembre 2012, publié au Mémorial du 8 mars 2013, numéro 571.

La partie comparante, agissant en la qualité sus-mentionnée, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les trente et une (31) actions émises de la Société si bien que la totalité du capital social est représenté et que les résolutions peuvent être valablement adoptées par l'Actionnaire Unique.

II. Les points sur lesquels des résolutions doit être adoptée est le suivant:

1. Amendement de l'année comptable de la Société qui commence le 1^{er} janvier de chaque année et qui se termine le 31 décembre de la même année; l'année comptable en cours qui a commencé le 8 novembre 2012 se terminera le 31 décembre 2013; amendement subséquent de l'article 17 des statuts de la Société.

2. Amendement de la date de l'assemblée générale annuelle de la Société qui va avoir lieu le premier mardi du mois de mars à 15.00 heures de chaque année; la première assemblée générale annuelle de la Société aura lieu le premier mardi du mois de mars 2014 à 15.00 heures; amendement subséquent de l'article 9 des statuts de la Société.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Actionnaire Unique de la Société:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décida d'amender l'année comptable de la Société qui commence le 1^{er} janvier de chaque année et qui se termine le 31 décembre de la même année. L'année comptable en cours qui a commencé le 8 novembre 2012 se terminera le 31 décembre 2013.

L'Actionnaire Unique décida d'amender article 17 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 17. Année comptable.** L'année comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année."

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décida d'amender la date de l'assemblée générale annuelle de la Société qui va avoir lieu le premier mardi du mois de mars à 15.00 heures de chaque année. La première assemblée générale de la Société aura lieu le premier mardi du mois de mars à 15.00 heures.

L'Actionnaire Unique décida d'amender article 9 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 9. Assemblée générale annuelle des Détenteurs de Titres.** L'assemblée générale annuelle des Détenteurs de Titres doit avoir lieu, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège de la Société, ou en tout autre lieu à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée générale annuelle, le premier mardi du mois de mars de chaque année à 15.00 heures

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle sera tenue le Jour Ouvrable qui suit."

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: B. SCHARFE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 avril 2013. Relation: LAC/2013/18254 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013060190/105.

(130074320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Europa Istanbul 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 177.039.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the third of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Europa Istanbul HoldCo S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated today by the undersigned notary,

here represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is herewith established as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description..

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Europa Istanbul 1 S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole partner or an extraordinary general meeting of its partners as the case may be, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12'500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12'500) shares, having a par value of one euro (1.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the sole partner or by decision of the partners' meeting, as the case may be, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be partners.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole partner or by the general partners' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole partner or by the general partners' meeting, as the case may be.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 19. Subject to and in accordance with article eighteen, the board of managers is authorized to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than two (2) months at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

For the purposes of this article nineteen, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2013.

Subscription and Payment

The Articles of Association having thus been established, "Europa Istanbul HoldCo S.á r.l. ", prenamed, has subscribed for all the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general partners' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - a) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

b) Mr Eric BIREN, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

c) Mr Kevin D'ARCY, company director, professionally residing at 15, Sloane Square, London GB-SW1W 8ER.

3.- The sole partner authorizes the Board of Managers to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Europa Istanbul HoldCo S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,,

ici représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société prénommée avec pouvoir de signature individuelle.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social.

Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination " Europa Istanbul 1 S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'actionnaire unique ou par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, le cas échéant, délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. En conformité avec l'article dix-huit, le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de deux (2) mois à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être audités, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

Pour les besoins de cet article dix-neuf, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social, plus tous bénéfices reportés et réserves distribuables, moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, «Europa Istanbul HoldCo S.à r.l.», prénommée, a souscrit à la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Résolutions adoptées par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - b) Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Monsieur Kevin D'ARCY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 15, Sloane Square, Londres GB-SW1W 8ER.
- 3) L'associé unique autorise le Conseil de Gérance à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs gérants.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 mai 2013. Relation: EAC/2013/5914. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013060167/336.

(130073759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Francaja Phinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.999.

L'an deux mille treize, le trente avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Frédérique Mignon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de «Francaja Phinance S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C. Luxembourg, section B, numéro 175999, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 15 mars 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 18 avril 2013, une copie desdites résolutions, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-trois mille euros (EUR 33.000.-) divisé en trois mille trois cents (3.300) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article 3 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000.-) qui sera représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale et qu'en vertu du même Article 3, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 18 avril 2013, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de 3 des statuts de la Société, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de vingt millions deux cent trente-deux mille euros (EUR 20.232.000.-) en vue de porter le capital social souscrit de trente-trois mille euros (EUR 33.000.-) à vingt millions deux cent soixante-cinq mille euros (EUR 20.265.000.-) par la création et l'émission de deux millions vingt-trois mille deux cents (2.023.200) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 18 avril 2013, a accepté la souscription des deux millions vingt-trois mille deux cents (2.023.200) nouvelles actions par les actionnaires existants dans la proportion de leur participation actuelle dans la Société.

V.- Que toutes les nouvelles actions ont été totalement souscrites par les actionnaires existants et libérées intégralement par l'apport à la Société de cinq cent vingt-huit (528) actions (98,69% du capital) de la société de droit belge «Philing S.A.», ayant son siège social au 3, rue de Mориensart, B-1341 Ceroux-Mousty.

Ces actions ainsi apportées à la Société sont évalués à la somme de vingt millions deux cent trente-deux mille euros (EUR 20.232.000.-).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 18 avril 2013, par «KPMG Luxembourg S.à r.l.», réviseur d'entreprises, Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion (en version anglaise):

«Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and value of the shares to be issued as consideration.»

Il résulte d'une attestation que les souscripteurs sont les seuls propriétaires des actions apportées et que ces dernières sont libres de tous gages, nantissements ou autres charges.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 3. Premier alinéa. Le capital social est fixé à vingt millions deux cent soixante-cinq mille euros (EUR 20.265.000.-) divisé en deux millions vingt-six mille cinq cents (2.026.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GEURTS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 mai 2013. Relation: EAC/2013/5780. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013060181/62.

(130074256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

**European DSBK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. European Breezes S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.475.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, having its registered office at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, registered with the Companies House under number 06492046;

the "Sole Shareholder";

here represented by Mr Davy BEAUCÉ, with professional address at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on March 28, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Sole Shareholder is present or represented and declares that it has had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notice was necessary.

II. The appearing person is the Sole Shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "European Breezes S.à r.l.", having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on July 27, 2012, published in the Mémorial C - N° 2546 on October 12, 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.475 (the "Company").

III. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-), by the creation and issuance of one (1) new share, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the "New Share");

2. Approval of the subscription of the New Share by Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, prenamed, and of the payment of the total subscription price of one Euro (EUR 1.-) together with a share premium in the amount of one million nineteen thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 1,019,999.-), by contribution in kind in the total amount of one million twenty thousand Euro (EUR 1,020,000.-), consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited prenamed, towards the Company (the "Receivable"), which Receivable is incontestable, payable and due;

3. Subsequent amendment of the article 5.1 of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one Euro (€ 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly";

4. To change the name of the Company into "European DSBK Holding S.à r.l.";

5. Subsequent amendment of the article 1 of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **1.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of European DSBK Holding S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law")".

V. The Sole Shareholder, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-), in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-), by the creation and issuance of the New Share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Subscription - Payment

Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for the New Share and to pay the subscription price in the amount of one Euro (EUR 1.-),

together with a share premium in the amount of one million nineteen thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 1,019,999.-),

by contribution in kind in the aggregate amount of one million twenty thousand Euro (EUR 1,020,000.-), consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, prenamed, towards the Company (the "Receivable"), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a contribution declaration of Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable;

- a valuation report from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, prenamed, declares that:

- it is the unlimited owner of the Receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivable to be contributed or part of it be transferred to it;

- the contribution of such Receivable is effective as from March 29, 2013, without qualification;

- the Receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one Euro (€ 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "Shares"). In

these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly".

Third resolution

The name of the Company is changed into "European DSBK Holding S.à r.l."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" 1. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of European DSBK Holding S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at EUR 2,500.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mars.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, ayant son siège social au 30 Warwick Street, London W1B 5AL, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 06492046;

L'«Associé Unique»;

ici représenté par M. Davy BEAUCÉ, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 mars 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

1. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'Associé Unique étant présent ou représenté et se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. La personne comparante est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «European Breezes S.à r.l.», ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en date du 27 juillet 2012, publié au Mémorial C, N°25 46 du 12 octobre 2012 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.475 (la «Société»).

III. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent et un Euros (EUR 12.501,-), par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (la «Nouvelle Part»);

2. Approbation de la souscription de la Nouvelle Part par Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, précitée, et du paiement du prix de souscription d'un montant total d'un Euro (EUR 1,-), ainsi qu'une prime d'émission d'un montant d'un million dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 1.019.999,-), par apport en nature d'un montant total d'un million vingt mille Euros (EUR 1.020.000,-), consistant en la conversion d'une créance d'un même montant

détenue par Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, précitée, à l'égard de la Société (la «Créance»), qui est certaine, liquide et exigible;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cent et un Euros (€ 12.501,-) représenté par douze mille cinq cent et une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément»;

4. Changement de la dénomination de la Société en "European DSBK Holding S.à r.l.";

5. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **1.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de European DSBK Holding S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915")».

V. L'Associé Unique, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent et un Euros (EUR 12.501,-),

par la création et l'émission de la Nouvelle Part d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

Souscription - Libération

Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, précitée, par son mandataire, décide de souscrire à la Nouvelle Part et de payer le prix de souscription d'une valeur totale d'un Euro (EUR 1,-),

ainsi qu'une prime d'émission d'un montant d'un million dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 1.019.999,-), par apport en nature d'un montant total d'un million vingt mille Euros (EUR 1.020.000,-),

consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, précitée, à l'égard de la Société (la «Créance»), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- une déclaration d'apport de Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, précitée;
- un rapport d'évaluation des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire de la Créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la Créance apportée, ou une partie de celle-ci, lui soit transférée;

- l'apport de cette Créance est effectivement réalisé sans réserve avec effet au 29 mars 2013;
- la Créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cent et un Euros (€ 12.501,-) représenté par douze mille cinq cent et une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément».

Troisième résolution

La dénomination de la Société est changée en "European DSBK Holding S.à r.l.".

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **1.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de European DSBK Holding S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915")»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de EUR 2.200.-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: D. Beaucé et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 avril 2013. LAC/2013/15966. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013060168/202.

(130074016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Life Consulting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.516.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois d'avril.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIFE CONSULTING LUXEMBOURG S.A. (la «Société») ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, le 22 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 371 le 25 mai 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 31 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1763 le 11 décembre 2002.

L'assemblée a été présidée par Madame Joëlle WURTH, comptable, demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss.

Le président a désigné comme secrétaire Madame Martine DEBACKER, employée, demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss.

L'assemblée a nommé comme scrutateur Madame Martine DEBACKER, employée, demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre des actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste et la procuration signées ne varietur seront annexées au présent acte afin d'être enregistrées auprès des autorités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions émises par la Société sont représentées à la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel qu'il suit.

1. Présentation du rapport du commissaire à la liquidation et approbation des comptes de liquidation;
2. Décharge au conseil de gérance, au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
3. Clôture de la liquidation;
4. Détermination du lieu où seront conservés les livres de la Société pendant une durée d'au moins cinq ans et des autres mesures nécessaires à la clôture de la liquidation;
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

Les résolutions suivantes ont été votées à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée décide, après avoir entendu les conclusions du rapport du commissaire à la liquidation, d'approuver les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Seconde résolution

L'assemblée décide de donner décharge au conseil d'administration, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation et prend acte que la Société, en liquidation, a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les livres et les documents sociaux de la Société seront conservés pour une durée d'au moins de cinq ans à l'adresse suivante: L-1330 Luxembourg, 34a, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée décide en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes les formalités.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit cents euros (EUR 800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux Membres du Bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et demeures respectifs, les personnes comparantes ont signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: J. WURTH, M. DEBACKER DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 02 mai 2013. Relation: DIE/2013/5676. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060274/69.

(130074371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Monaco Marine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 66.199.

L'an deux mil treize, le quinze avril.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MONACO MARINE S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée par acte de Me Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange en date du 1^{er} septembre 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 839 du 18 novembre 1998. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 10 décembre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 182 du 20 février 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel DUCROS, Administrateur de sociétés, demeurant à Yens (Suisse),

qui désigne comme secrétaire Madame Despina PAGONAS, Assistante de direction, demeurant à Monaco.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique AIMÉ, Directeur financier, demeurant à La Croix sur Lutry (Suisse).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle de la société, du deuxième lundi du mois d'avril à 10.00 heures, au dernier lundi du mois d'avril à 11.00 heures.
2. Changement subséquent de l'article 14 alinéa 1 des statuts.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle de la société pour la fixer dorénavant au dernier lundi du mois d'avril à 11.00 heures et pour la première fois en 2014.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 14 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14. Alinéa 1.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DUCROS, D. PAGONAS, D. AIMÉ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 avril 2013. Relation: LAC/2013/17335. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013060315/57.

(130073826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Luxstone Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.335.861,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.648.

Extrait de la résolution du gérant unique en date du 30 avril 2013

Le gérant unique de Luxstone Finance S.à r.l. décide de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg et ce à compter du 2 mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013058859/13.

(130071849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.